

# EXPERIENCE DU MALI



## AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES ZONES FRONTALIERES

**ALGER**

**les 13 et 14 Octobre 2018**



# PLAN DE LA PRÉSENTATION

## I. BREVE PRESENTATION DU MALI

## II. CONTEXTE/JUSTIFICATION

## III. FONDEMENTS JURIDIQUES DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES ZONES FRONTALIERES

- ❖ le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (**CREDD**)
- ❖ la Politique Nationale des Frontières
- ❖ la Politique nationale d'Aménagement du territoire
- ❖ le cadre structurel de gestion des frontières

# PLAN DE LA PRÉSENTATION (SUITE)

## III. STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ZONES FRONTALIERES:

- ❖ le programme d'équipement et de développement des zones frontalières
- ❖ le programme de coopération transfrontalière
- ❖ le Budget Spécial d'Investissement/le Programme Bornage et Développement des zones frontalières

## IV. CONTRAINTES ET ACQUIS

## V. LECONS APPRISES



# I. BREVE PRESENTATION DU MALI

**Pays ouest africain vaste et exclusivement continental avec :**

- une superficie de **1 241 230 KM<sup>2</sup>** ;
- une population de **18 874 000 hbts** ;  
(Estimation 2017) ;
- Ligne frontière environ **7561 kilomètres** ;
- Frontalier avec sept (7) Pays voisins : **Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mauritanie, Niger et Sénégal** ;
- Les espaces frontalières représentent **30%** du territoire national ;
- Dispose depuis octobre 2000 d'une Politique Nationale des Frontières, relue en 2018.





## II. CONTEXTE/JUSTIFICATION

- ❖ L'apparition des frontières avec l'accession à des pays l'indépendance a matérialisé les souveraineté mais aussi mis en évidence la question impérieuse de l'aménagement et du développement des zones frontalières.
- ❖ Les politiques publiques ont surtout accordé la priorité aux aspects de délimitation et de démarcation des frontières léguant les questions de développement en second plan.
- ❖ Cette approche est vite mise à rude épreuve avec la mondialisation, les idéaux de construction de l'unité africaine, les processus d'intégration régionale et surtout les reformes de décentralisation

## CONTEXTE (SUITE)

- ❖ Dès lors, la question de l'aménagement et du développement des zones occupe une bonne place dans les politiques publiques des pays. Le Programme Frontière (PFUA) et les initiatives des communautés économiques régionales (CEDEAO, UMA, UEMOA...) sont des évolutions notables dans l'approche stratégique des zones.
- ❖ Le Mali, en matière d'aménagement et de développement des zones frontalières, n'échappe aux réalités propres à l'ensemble des pays africains.
- ❖ L'engagement du Gouvernement malien à promouvoir le développement et l'équipement des zones frontalières est l'expression de sa volonté de réduire les déséquilibres économiques qui affectent les périphéries nationales.

Les zones frontalières qui se situent aux marges de politiques publiques se caractérisent par :

- le sous-développement des localités frontalières qui connaissent des difficultés d'accès aux services sociaux de base;
- les tensions intercommunautaires pour l'accès aux terres de cultures, aux pâturages et aux points d'eau (mares, puits ou autres aménagements....);
- le changement climatique qui se traduit par la dégradation de l'environnement ;
- l'exacerbation du phénomène de l'insécurité. L'isolement des localités frontalières constitue le terreau favorable au développement de la criminalité transfrontalière, au terrorisme, aux trafics de tout genre et aux traites humaines.

D'où l'option du Gouvernement pour une politique de gestion des frontières visant tant les objectifs de **délimitation et de démarcation des frontières** du pays que ceux ciblant la promotion de **l'aménagement et le de développement équilibré des zones frontalières.**

- **Fondements juridiques,**
- **Dispositifs de planification/programmation et de financement;**
- **Contraintes et acquis;**
- **Leçons apprises**



### III. FONDEMENTS JURIDIQUES DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES ZONES FRONTALIERES

#### A. Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD)

- ❖ Nouvelle **Stratégie nationale de développement conçue pour la période 2016-2018** qui intègre l'ensemble des orientations stratégiques du Gouvernement et s'articule autour de trois axes stratégiques essentiels :
  - la croissance économique inclusive ;
  - l'accès aux services socioéconomiques de base ;
  - le développement institutionnel et la Gouvernance.
- ❖ Document de **politique nationale de référence** pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques sectorielles et stratégies de développement tant au niveau national que sectoriel.

❖ Pour l'atteinte de son objectif de promotion du développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités, il intègre **l'équipement et le développement des zones frontalières**, tout comme d'autres objectifs de la PNF notamment le renforcement de la coopération administrative frontalière et la promotion de l'intégration de proximité des populations de part et d'autre des frontières.

## B. La Politique Nationale des Frontières

L'idéal du Gouvernement en la matière est de « *faire des zones frontalières des espaces de sécurité, de paix, d'aménagement et de développement socio-économique, culturel et solidaire durable* ».

Pour relever ce défi six (6) grands axes d'intervention dont privilégiés dont **l'équipement et le développement des zones frontalières,**

Dans cet objectif, la PNF Mali intègre **l'impulsion des questions d'aménagement et de développement des zones frontalières** et dynamise les cadres de coopération transfrontalière pour le renforcement d'un climat de paix et de cohabitation pacifique.

## **C. La Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire**

Elle représente un autre socle de référence en matière de gestion des frontières qui cible :

- ***la réduction des disparités de développement entre les collectivités territoriales ;***
- ***le renforcement des solidarités entre les régions ;***
- ***et la prise en compte des stratégies sous régionales et régionales de développement.***

A travers cette politique, un objectif majeur est de parvenir à **la création de pôles de développement, à la prise en compte des spécificités régionales mais surtout la promotion du développement socioéconomique des zones frontalières en renforçant les cadres de concertation.**

La stratégie d'aménagement et de développement durable des zones frontalières du s'appuie donc également sur cette Politique Nationale d'Aménagement du territoire.



## IV. LA STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ZONES FRONTALIERES

L'ambition du Gouvernement du Mali à travers cette stratégie est de stabiliser les espaces frontaliers en offrant les conditions de vie meilleure aux populations frontalières à travers la réalisation d'infrastructures socioéconomiques de base.

Cette ambition se matérialise à travers deux stratégies majeures et des mécanismes de financement :

- ❖ ***Programme d'Investissement pour l'Equipelement et le développement des zones frontalières***
- ❖ ***Programme d'appui à la coopération transfrontalière ;***
- ❖ ***Programme Bornage et Développement des zones frontalières***

# A. Le Programme d'Investissement pour l'Équipement et le développement des zones frontalières

Un processus engagé par le Gouvernement en 2006 pour assurer la promotion du développement et l'équipement des zones frontalières en rapport avec l'ensemble des acteurs (autorités administratives, élus régionaux, locaux et communaux et autres intervenants économiques frontaliers).

Composantes stratégiques du Programme:

- l'économie rurale (agriculture, élevage, forêt) ;
- le secteur secondaire (eau, énergie) ;
- les infrastructures/équipements (routes, bâtiments, équipements collectifs, barrages de retenue d'eau);
- les ressources humaines (santé, affaires sociales, culture).

# OBJECTIF GÉNÉRAL:

Améliorer les conditions de vie des populations vivant dans les zones frontalières à travers :

- *la création de conditions pour le développement et la promotion des activités économiques dans les zones frontalières ;*
- *l'équipement des zones frontalières en infrastructures de base (écoles, centres de santé, petits barrages de retenue d'eau, marchés à bétail, etc.).*

Document/catalogue des actions prioritaires identifiées, validées et planifiées sur la base des Programmes de Développement Socioéconomiques des collectivités aux niveaux régional et local et des politiques sectorielles.

En 2006, le coût global du programme était estimé à vingt-quatre milliards quatre cent vingt-huit millions quatre cent cinquante mille (24 428 450 000) francs CFA.

Le programme prioritaire annuel coutait un milliard deux cent quatre-vingt mille (1 280 000 000) francs CFA.

## B. Le Programme d'appui à la Coopération Transfrontalière

La coopération transfrontalière s'inscrit dans la dynamique d'intégration des populations frontalières et se veut également une réponse à la question majeure de l'aménagement des bassins transfrontaliers.

Elle coopère à vocation à relever le défi des asymétries (politiques publiques voisines) par le biais de la conclusion d'instruments juridiques et de cadre pertinents de coopération mais aussi par **la réalisation d'aménagements transfrontaliers.**

**Le Programme d'appui à la Coopération Transfrontalière entre le Mali et les pays voisins** a été mis en place en 2007, dans le cadre du renforcement du processus d'intégration régionale.

**Vocation:**

*Eriger les espaces transfrontaliers en zones de vie, autrement dit en espaces de solidarité et de développement partagé.*

**Objectif:**

*Renforcer les relations de coopération transfrontalière entre les organismes publics locaux, Collectivités territoriales et Groupements de collectivités territoriales du Mali et ceux des pays limitrophes.*

Cet objectif se traduit par :

- *la création d'espaces vitaux homogènes de développement et de coopération ;*
- *la réalisation d'équipements transfrontaliers structurants.*

**Espaces de coopération transfrontalière mis en place:**

- ❖ l'espace SKBO entre le Mali, le Burkina et la Côte d'Ivoire ;
- ❖ l'espace du Bassin du Karakoro entre le Mali et la Mauritanie ;
- ❖ l'espace Kossi - Tominian (Mali - Burkina) ;
- ❖ l'Espace Kayes (Mali) Tambacounda et Kédougou (Sénégal) ;
- ❖ l'Espace Yanfolila (Mali) - Mandiana (Guinée).

## C. Le Budget Spécial d'Investissement/Programme Bornage et Développement des zones frontalières

**1988:** Institution d'un **Mécanisme** de Programmation triennale glissante des Investissements Publics (PTI): un système de programmation sur une base triennale à horizon mobile.

Pour la mise en œuvre du Mécanisme, il est élaboré chaque année un instrument appelé « **Budget Spécial d'Investissement** » (BSI). C'est cet outil qui détermine le cadre annuel à l'intérieur duquel les décisions d'investissement sont prises et exécutées.

Il récapitule l'ensemble des prévisions annuelles concernant les **ressources intérieures qu'extérieures.**

L'aménagement et le développement des zones frontalières a été formulé en programme sous le nom de **Programme Bornage et Développement des zones frontalières** et inscrit au **Budget Spécial d'Investissement (BSI)** depuis 2006.

C'est par ce Programme que l'Etat assure les financements des réalisations pour des projets/programmes concernant l'équipement et le développement des zones frontalières, y compris les investissements transfrontaliers aussi bien que les activités de délimitation et de démarcation des frontières.

En 2006, le programme a été estimé à un montant de vingt-quatre milliards (24 000 000 000) de francs CFA, le Programme est inscrit au Budget Spécial d'Investissement (BSI) depuis 2006.



## V. CONTRAINTES ET ACQUIS DE LA STRATEGIE

### A. CONTRAINTES

- la faible prise en compte des questions de développement des zones frontalières dans les instruments de planification et de programmation des départements sectoriels et des Collectivités Territoriales.
- la faible allocation budgétaire, au regard des multiples enjeux et l'immensité des besoins de développement des zones frontalières ;
- la faible mobilisation de la contribution de l'Etat ;
- le caractère régalien qui a longtemps caractérisé les questions de frontières et retardé l'engagement des partenaires dans le financement des questions de frontière.

## **B. ACQUIS :**

Ils concernent les réalisations faites dans le cadre du [Programme d'Investissement pour l'Équipement et le Développement des Zones Frontalières](#) du [Programme d'appui à la Coopération Transfrontalière](#).

Les réalisations sont concentrées dans les secteurs suivants :

- l'hydraulique villageoise dans les zones frontalières,
- la réalisation de retenues d'eau et d'infrastructure de désenclavement dans les zones frontalières,
- la réalisation de marchés frontaliers,
- la réalisation de centre de santé dans les zones frontalières
- la réhabilitation des infrastructures administratives dans les circonscriptions frontalières ;
- la réalisation de salles de classe ;
- les équipements collectifs de base (électrification).

# INVESTISSEMENTS



**QUELQUES REALISATIONS**

# DEMACRATION/COOPERATION TRANSFRONTALIERE

UNE BORNE FRONTIERE



ESPACE TRANSFRONTALIER  
SKABO



# Ecole de Djinè

## Frontière Mali Côte d'Ivoire







# Adduction d'eau

## Village Betty (Frontière Mali –Mauritanie)



# CENTRE DE SANTE TRANSFRONTALIER

## Wanian - Ouarokuy





# CONCERTATIONS REGIONALE A GAO



# LECONS APPRISES

De l'évaluation à mi-parcours de la Politique Nationale des Frontières, l'on retient qu'il faut :

- 1) ***un engagement politique soutenu ;***
- 2) ***un engagement financier conséquent à travers l'allocation d'une ligne budgétaire spécifique dédiée à l'aménagement et au développement des zones frontalières;***
- 3) **une implication effective et une appropriation des questions d'aménagement et de développement des zones frontalières par l'ensemble des acteurs nationaux, régionaux et locaux ;**

# Leçons apprises suite

- la mise en place d'une **stratégie de dialogue et de négociation** avec les **départements ministériels sectoriels, les collectivités et les autres intervenants** pour la prise en compte des questions d'aménagement et un développement des zones frontalières dans leurs planifications/programmations et pour la promotion de la coopération transfrontalière ;
- ***Une solidarité et un partenariat national et international solide (partenaires au développement) autour des questions d'aménagement et un développement des zones frontalières.***



**MERCI DE VOTRE AIMABLE  
ATTENTION**